

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/VI-01

« AVENIR ENTREPRISE »

—
Lors de notre Deuxième Décision Modificative de 2007, nous avons approuvé le lancement d'une nouvelle politique économique départementale. Il s'agissait de prendre en compte la nouvelle donne liée aux lois de décentralisation, mais aussi de mieux répondre aux besoins des entreprises en cohérence avec les dispositifs d'aides du Conseil Régional.

Depuis le 1er Janvier 2008, ces nouvelles aides intitulées « Avenir Entreprise » **se sont substituées** au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Economique) que vous connaissiez.

Je vous rappelle que ces nouvelles aides, plus souples, s'adressent aux acteurs du développement économique qu'ils soient publics (collectivités locales) ou privés (entreprises de production ou de services aux entreprises).

En ce qui concerne les projets d'entreprises, je vous rappelle que nous nous sommes fixés comme principe d'accorder nos aides en prenant en compte les projets de développement de l'entreprise pour les trois années à venir. L'objectif est d'apporter un soutien plus global aux problématiques de l'entreprise mais aussi de mieux cibler nos aides en fonction des stratégies de l'entreprise et de l'impact du projet pour le territoire (en matière de création d'emplois notamment).

Ainsi, désormais, tout comme celles de la Région, nos aides peuvent concerner des investissements **immobiliers**, des investissements **immatériels** (réalisation d'études ou de programmes, de recherche et développement) et, pour la première fois, des investissements **matériels** (achat de matériels liés à la production).

Ce rapport présente le bilan 2008 du dispositif « Avenir Entreprise » ainsi que les perspectives pour 2009, avec les propositions budgétaires liées à cette politique.

I - BILAN 2008 :

L'année 2008 écoulée fut essentiellement une année de mise en place et de transition. Au total, le comité technique « Avenir Entreprise » que nous avons mis en place pour examiner les demandes et émettre un avis sur le financement de projet, s'est réuni à deux reprises le 10 Juillet et le 6 Novembre 2008.

Je vous rappelle que ce comité, présidé par Monsieur le Président de la sixième commission, regroupe des conseillers généraux, un conseiller régional, le directeur départemental de la Banque de France, des représentants de l'Etat et des chambres consulaires.

En 2008, 32 dossiers ont reçu un avis favorable de la part de ce comité. Vous en trouverez ci-dessous le détail.

A) Aides attribuées aux projets des entreprises :

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'intervenir sur des projets d'entreprises qui s'inscrivent sur la durée (3 ans). Ce dispositif recoupe quatre lignes budgétaires :

- pour les projets immobiliers, deux lignes budgétaires sont prévues : les lignes 20426-93 (lorsque le projet est porté par une entreprise ou une société d'investissement) et 2041415-93 (lorsque le projet est porté par une commune ou intercommunalité, on parle d'atelier relais),
- la ligne 20426-93 subvention aux entreprises pour du matériel,
- la ligne 204251-93 subvention aux entreprises pour des études ou de la Recherche et Développement.

Ces lignes sont utilisées ou non en fonction de la nature du projet de l'entreprise. Il peut n'y avoir qu'une seule ligne budgétaire sollicitée (par exemple, si le projet de l'entreprise concerne uniquement de l'immobilier).

Mais il peut aussi y avoir plusieurs lignes sollicitées (dans le cas où le projet de l'entreprise prévoit à la fois la construction d'un bâtiment, l'acquisition d'une machine...).

Afin de faciliter la compréhension de ces dossiers, vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulatif des différents projets d'entreprises qui ont reçu un avis favorable de la part du comité technique « Avenir Entreprise ». Ce tableau reprend la répartition de l'aide entre les différentes lignes budgétaires.

Entreprise	Localisation	Coût du projet	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total de la Subvention
			20426-93 Entreprises	2041415-93 Communes			
Lignes budgétaires					20426-93	204251-93	
Ets Lagarde	Montauban	116 402,00 €	17 565,00 €				17 565,00 €
ATECA	Montauban	59 189,00 €				7 769,00 €	7 769,00 €
Fauche	Lafrançaise	159 901,00 €		38 125,00 €			38 125,00 €
JCB Serigraphie	Negrepelisse	557 580,00 €			25 000,00 €		25 000,00 €
Pro-Empties	Bourret	40 000,00 €			2 666,00 €		2 666,00 €
Graphic 2000	Montauban	314 650,00 €			24 650,00 €		24 650,00 €
MAF Agrobotic	Montauban	14 000 000,00 €	23 750,00 €		25 000,00 €	10 000,00 €	58 750,00 €
Eliott Impression	Valence d'Agen	30 900,00 €			2 600 €	980,00 €	3 580,00 €
Battaia Prefa	Montauban	1 064 000,00 €	26 565,00 €				26 565,00 €
Archean Tech.	Montauban	12 600,00 €				2 520,00 €	2 520,00 €
Ets Algayres	Castelsarrasin	399 300,00 €	28 080,00 €				28 080,00 €
Sem Automation	Caussade	1 992 000,00 €			25 000,00 €	3 000,00 €	28 000,00 €
Display Light	Montauban	66 000,00 €			6 600,00 €		6 600,00 €
Design Air	Montauban	481 693,00 €	16 595,00 €				16 595,00 €
TOTAL		19 294 215,00 €					286 465,00 €

Comme vous le voyez, les entreprises nous présentent des projets de taille et d'envergure très diverses. Il faut aussi noter que, compte tenu de la collaboration étroite mise en place avec la Région, le montant de l'aide départementale est variable et qu'il n'atteint le plafond maximum, que dans les cas où les investissements réalisés par l'entreprise sont très importants (exemple : usine de la MAF).

Au total, l'ensemble de ces projets aura permis de créer ou de maintenir 762 emplois sur les trois prochaines années.

Je vous précise que seulement 10 de ces projets ont été présentés et approuvés par notre commission permanente : Ets LAGARDE, ATECA, FAUCHE, GRAPHIC 2000, MAF AGROBOTIC, ELIOT IMPRESSION, BATTIAIA, ALGAYRES, DISPLAY LIGHT et DESIGN'AIR.

Les 4 dossiers restants seront présentés lors d'une prochaine commission permanente courant 2009.

B) Aides immobilières aux activités commerciales :

Courant 2008, le comité Avenir Entreprise a examiné quatre dossiers de ce type. Chacun de ces dossiers a ensuite été présenté et approuvé à notre commission permanente.

- en direction des communes :

Ces interventions, dont la finalité est de permettre le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants permettent de compléter les aides de l'Etat (FISAC) et de l'Europe.

En 2008, 3 projets communaux ont été soutenus grâce à cette politique. Il s'agit des projets de multiservices à Lafitte, de boulangerie à Picquecos et de bar-restaurant à Meauzac. Ces trois projets se sont vu attribuer par notre commission permanente une aide de 26 946 €.

- en direction des entreprises commerciales :

Ces aides consistent à soutenir les commerces de première nécessité situés en zones rurales lorsque les commerçants engagent des travaux de modernisation.

En 2008, la commission permanente du Conseil Général a soutenu dans ce cadre deux projets pour un montant de 12 523 €. Ces projets sont situés sur les communes de St Cirice et de Molières.

C) Aides à l'aménagement du territoire

Cette politique, votée par l'Assemblée Départementale, le 27 juin 2005, est destinée à appuyer la création ou l'aménagement de zones d'activités afin de permettre l'installation d'entreprises.

En 2008, **3 dossiers** ont reçu un avis favorable du comité Avenir Entreprise :

- la ZA du Coutré à Lavit de Lomagne,
- la ZA de Prouxet à Valence d'Agen,
- la ZA de Barres 2 à Castelsarrasin-Moissac.

Ces projets correspondent à un volume d'investissements de 3 811 191 €. Ils vont permettre d'aménager près de 65 hectares de zones d'activités. Au total, la subvention du Conseil Général sur ces projets représente un engagement financier de 404 142 €.

Seul le dossier de la ZA du Coutré à Lavit de Lomagne a été présenté à la commission permanente en 2008. Les deux autres dossiers le seront courant 2009.

D) Appel à Projets Midi-Pyrénées Numérique

Il s'agit ici d'une politique lancée en partenariat avec la Région. Elle consiste à financer de façon importante la création de réseaux en haut débit dans les communes dont moins de 80% de la population ne peut accéder à l'ADSL.

En 2008, ce dispositif qui permet de résoudre la problématique des zones blanches ADSL du Département a permis d'aider le déploiement du haut débit dans 17 communes : Asques, Belbèse, Castéra-Bouzet, Cumont, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Sérignac, Vigueron, Beaumont de Lomagne, Montesquieu, Bourg de Visa, Brassac, Fauroux, Miramont de Quercy, Montbarla et St Nazaire de Valentane.

Le montant de la subvention départementale s'élève à 65 008,40 €. Je vous rappelle que notre aide vient compléter celle de la Région et de l'Europe. Ainsi chaque projet bénéficie d'un taux de subvention de 80 %.

E) Crédits d'action économiques

Cette politique consiste à accompagner des projets qui concernent le développement d'une filière d'entreprise et/ou des projets qui s'inscrivent dans la stratégie des chambres consulaires.

La logique est ici orientée vers le financement d'actions collectives ou d'actions de communication (organisation ou participation à des salons).

En 2008, cette politique nous a permis de soutenir le salon de l'automobile, ou encore des manifestations organisées par la Chambre de Métiers comme la journée des instituts de beauté, ou la fête du pain (tome du ramier et rallye moto). Au total, ces projets ont reçu une aide de la commission permanente de 9 512 €.

Il faut noter que le Comité Avenir Entreprise a émis un avis favorable pour soutenir : le Salon SESAT (Salon de l'Environnement, de la Sécurité et de l'Aménagement du Territoire), organisé par la CCI, la fête de la science à Novalia82, le salon de l'entreprise de Toulouse, mais aussi pour la participation collective de certaines entreprises du Tarn-et-Garonne au salon AEROMART (salon international de l'aéronautique), et au salon SIANE (salon inter-régional de l'industrie : industrie, métaux, nouvelles technologies), l'étude menée par la Chambre de Métiers sur l'action collective « Pain de Tarn-et-Garonne ». Ces dossiers seront présentés lors d'une commission permanente en 2009. Ils représentent un volume d'aides de 64 197 €.

F) Etudes économiques d'analyse et de faisabilité industrielle

Ces interventions ont pour but d'aider les établissements publics, les organismes professionnels, les collectivités et les associations, à financer des études économiques prospectives, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

En 2008, un seul dossier a fait l'objet d'un avis favorable du comité Avenir Entreprise. Il concerne la Communauté de Communes du Sud Quercy Lafrançaise et représente une subvention de 12 492 €.

Ce dossier sera présenté en 2009 à notre commission permanente.

II. AUTRES INTERVENTIONS

Au-delà du Contrat Avenir Entreprise proprement dit, le Conseil Général intervient également :

- en partenariat avec l'Incubateur Midi-Pyrénées,
- en participation aux pôles de compétitivité,
- en appui à la plate-forme d'initiative locale M.T.G.I.
(Montauban Tarn-et-Garonne Initiative)

a) Participation à l'Incubateur Midi-Pyrénées

L'Incubateur de Midi-Pyrénées, mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation, a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes par des porteurs de projets issus de la recherche. Notre département a été l'un des premiers à apporter son concours à cette structure.

Pour 2009, je vous propose de continuer à soutenir l'Incubateur et ratifier un crédit de **28 000 €** au chapitre 6568-31, sous-fonction 91.

b) Participation aux pôles de compétitivité

En 2008, le Conseil Général a participé au pôle de compétitivité aéronautique et au projet Hélimaintenance à hauteur de 3 500 €. Cette somme correspond au montant de notre adhésion de membre dans ces deux associations.

Pour 2009, au-delà de la reconduction de notre participation à ces deux associations, il convient d'approuver, conformément à notre décision de la DM 2 de 2007, un budget de **20 000 €** correspondant à notre participation aux frais de fonctionnement du pôle de compétitivité Agrimip Innovation.

c) Plateforme d'initiative locale Montauban Tarn-et-Garonne Initiative

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises, dans le Département par l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent accroître les fonds propres de la jeune entreprise lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

En 2008, 48 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant global de 279 132 € (le montant du prêt moyen passe à 5 815 €).

Depuis sa création en 1994, la plate-forme d'initiative locale a accordé 301 prêts d'honneur pour un montant global de 1 480 492 €.

En outre, M.T.G.I. gère les avances remboursables de l'Etat à certaines catégories de créateurs d'entreprises. Ce sont 31 avances remboursables qui ont été consenties au titre du dispositif EDEN pour un montant total de 110 832 € et la création de 46 emplois.

Il faut noter que le dispositif EDEN est remplacé par le nouveau dispositif NACRE au 1er janvier 2009. Au total, le dispositif EDEN, sur la période 2005-2008, aura permis de financer 143 projets sous forme d'avances remboursables, pour un montant global de 505 728 €, assurant la création ou le maintien de près de 260 emplois.

Pour 2009, je vous propose la reconduction de la subvention de **18 000 €** à Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, montant que vous trouverez inscrit dans le livre des subventions aux Associations.

III. PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2009

Je vous invite, au titre de l'année 2009 à adopter les autorisations de programme et à ratifier les crédits de paiement tels que présentés.





Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan du dispositif « Avenir entreprise » ;
- Adopte, au titre de l'année 2009, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement ci-après (dossiers en cours et nouvelles politiques) :

<i>Libellé Imputation</i>	<i>EXERCICE 2009 en €</i>				<i>Crédits de paiement 2009 en €</i>	
	Autorisation de programme	ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT			Inscrits sur AP antérieures	Total
		2009	2009	2010		
FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE						
Investissement						
AIDES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES						
subventions aux sociétés d'investissements, aux entreprises pour de l'immobilier	300 000	75 000	150 000	75 000	108 125	183 125
20426-93 Fies						
subvention aux entreprises pour du matériel	150 000	60 000	60 000	30 000	30 815	90 815
20426-93 Eipe						
subvention aux entreprises pour de l'immatériel	100 000	30 000	50 000	20 000	11 000	41 000
204251-93 Fiea						
subventions aux communes pour de l'immobilier	100 000	25 000	75 000		38 125	63 125
2041415-93 Fiei						
Aides aux Activités agro alimentaires					76 250	76 250
20427-928 stag						
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES						
Subventions aux tiers	60 000	30 000	30 000		2 523	32 523
20425- 93						
Subventions aux communes	75 000	30 000	45 000		22 646	52 646
2041414- 93						
Appel à Projet Midi-Pyrénées Numérique (ODBI)	150 000	50 000	50 000	50 000	70 009	120 009
2041465 68						

<i>Libellé Imputation</i>	<i>EXERCICE 2009 en €</i>				<i>Crédits de paiement 2009 en €</i>	
Liaison Haut Débit 231 531-68					124 963	124 963
fonctionnement						
AUTRES PARTICIPATIONS - Incubateur Midi-Pyrénées : 28 000 € - Agrimip Innovation : 20 000 € 656831-91	48 000	48 000				48 000
AUTRES PARTICIPATIONS Pôle Aéronautique (cotisations) 6281-91	3 000	3 000				3 000
Crédits d'Action Economique MIEX 657415	60 000	30 000	30 000		8 015	38 015
ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE Conseil Général 6171-91 Communes 657347 91	60 000	15 000	45 000		92 155	107 155
	50 000	15 000	35 000			15 000

Adopté à l'unanimité.

Le Président,